

Quels effets le système de garde à l'enfance universel du Québec a-t-il eus sur la sécurité économique des femmes ?

Mémoire présenté
au Comité permanent de la condition féminine (FEWO)
de la Chambre des Communes, Ottawa

Pierre Fortin *

Mars 2017

*Professeur émérite d'économie, Département des sciences économiques, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal (fortin.pierre@uqam.ca), membre de la Société royale du Canada et ancien président de l'Association canadienne d'économie. A étudié les humanités classiques (BA, Laval), les mathématiques (MSc, Montréal) et les sciences économiques (PhD, California at Berkeley). Père de cinq enfants.

Résumé

Les tarifs des services de garde à l'enfance exercent une grande influence sur la décision des mères de travailler ou non, et par conséquent sur leur revenu d'emploi et leur sécurité économique. La recherche contemporaine est unanime à conclure que le système universel de services de garde éducatifs à l'enfance à bas tarif lancé par le Québec il y a 20 ans a eu un effet spectaculaire sur l'utilisation de ces services et le taux d'activité des mères de jeunes enfants. Les mères québécoises ayant plus de continuité dans leurs des carrières, leur revenu d'emploi s'accroît plus, et plus vite, non seulement quand leurs enfants sont très jeunes, mais également après qu'ils ont fait leur entrée à l'école. Le système universel à bas tarif agit comme une police d'assurance efficace contre les risques qui menacent la situation financière des femmes et le développement de leurs enfants par suite d'une séparation de leur couple, occurrence dont la probabilité a fortement augmenté au cours des dernières décennies. Dans les autres provinces, on n'a pas observé, depuis 20 ans, de progrès de la performance des mères sur le marché du travail et de leur sécurité économique qui ressemblerait, en nature et en importance, à celui des mères québécoises. Le système traditionnel de services de garde à plein tarif assorti de subventions à diverses clientèles ciblées y est demeuré prédominant.

La famille constitue le socle sur lequel repose l'éducation des enfants, et elle doit le rester. En pratique, cependant, nous vivons dans un monde où déjà plus de 70 pour cent des mères de très jeunes enfants travaillent. D'où la nécessité de services de garde éducatifs de qualité en complément de l'éducation parentale. Pour livrer ces services de qualité, un système de garde universel à bas tarif est plus efficace et moins coûteux que le système traditionnel purement ciblé. Car seul un système universel peut rejoindre la totalité des enfants vulnérables, dont les deux tiers proviennent de la classe moyenne ou des familles riches. Et seul un système universel à bas tarif peut, comme le régime québécois, attirer tellement plus de mères dans la population active que les revenus fiscaux supplémentaires de toute nature ainsi perçus par les gouvernements fédéral et provincial en viennent à excéder les subventions additionnelles que la province doit payer en sus de ce que le système traditionnel ciblé lui coûterait autrement. Le système universel ne coûte donc rien aux contribuables, puisqu'il fait mieux que s'autofinancer.

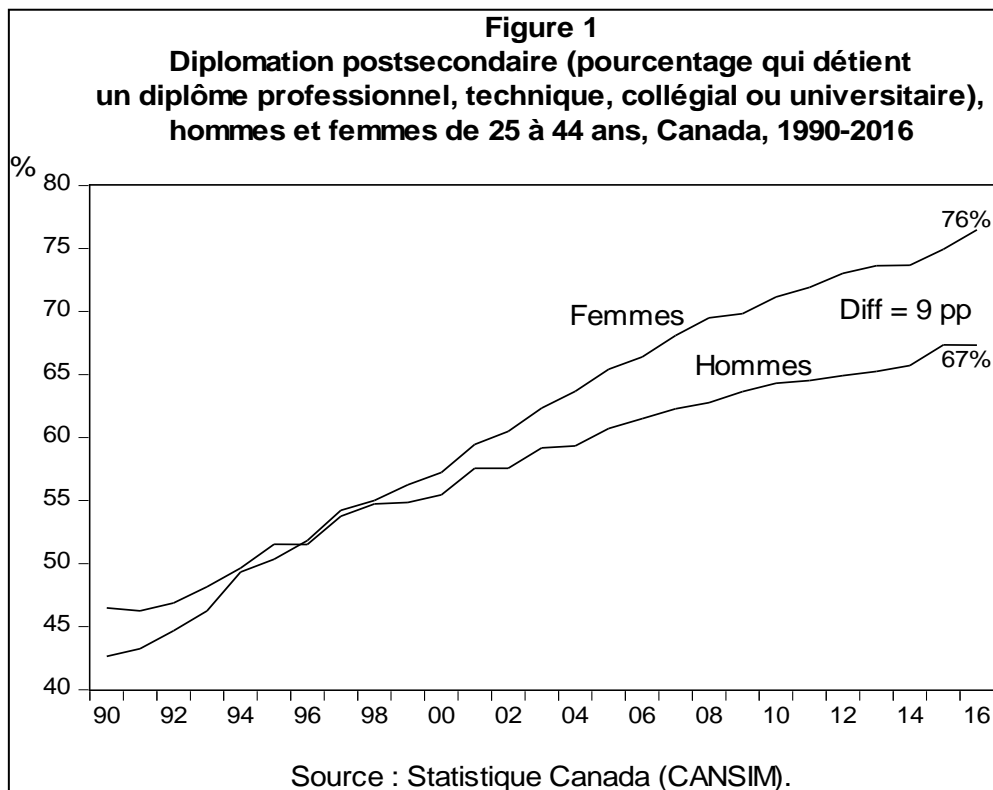
Cela dit, la perfection n'est pas pour demain matin. Dans le système québécois, il y a encore trop peu d'enfants qui reçoivent des services de garde éducatifs de qualité bonne ou excellente, et trop peu d'enfants défavorisés qui ont accès à de bons services qui leur donnent le soutien particulier dont ils ont besoin. Améliorer la qualité du système en général et mieux répondre aux besoins des enfants défavorisés doivent constituer les grandes priorités de développement futur du régime québécois.

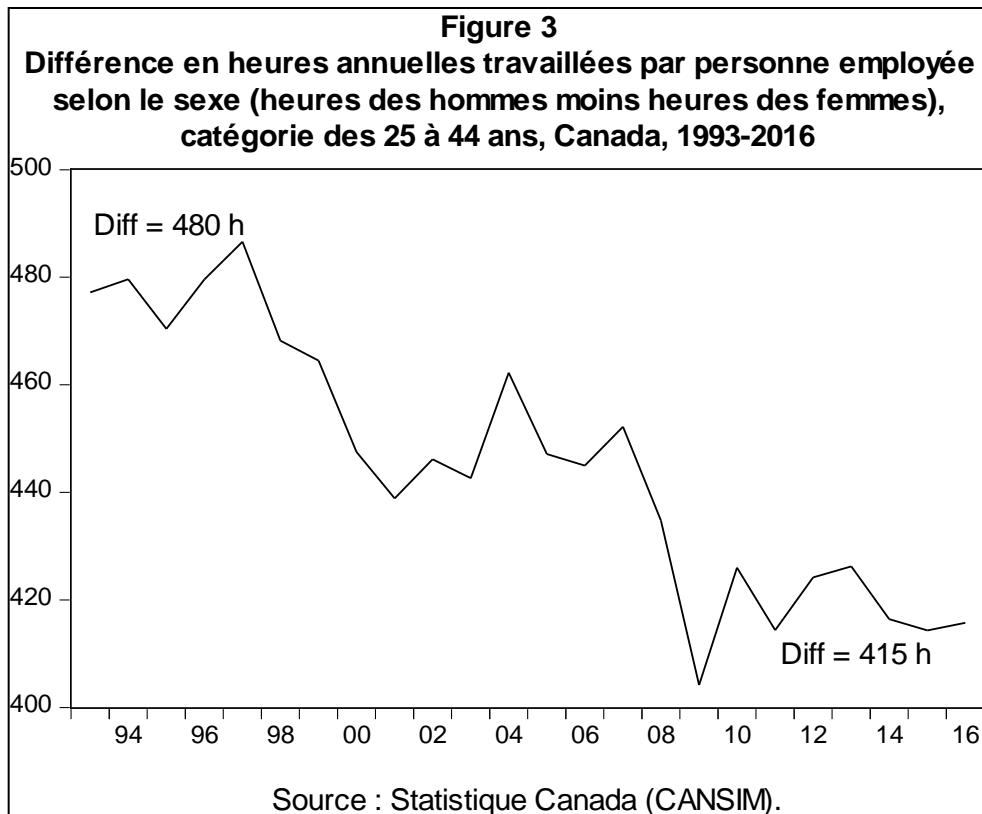
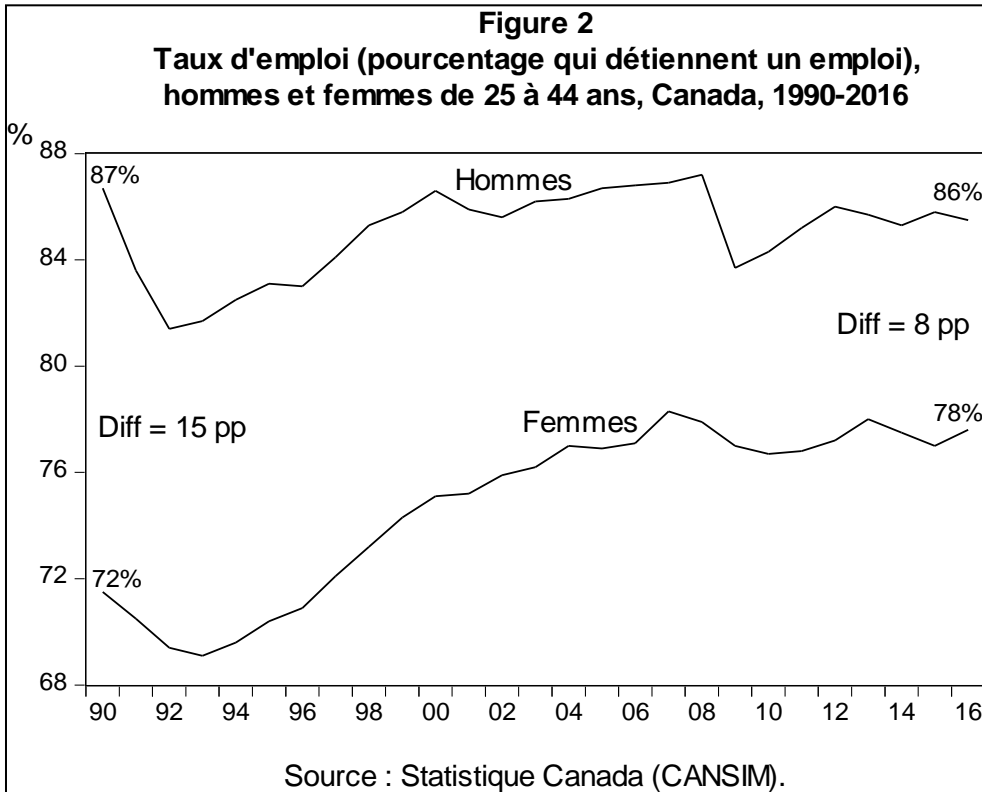
Recommandation

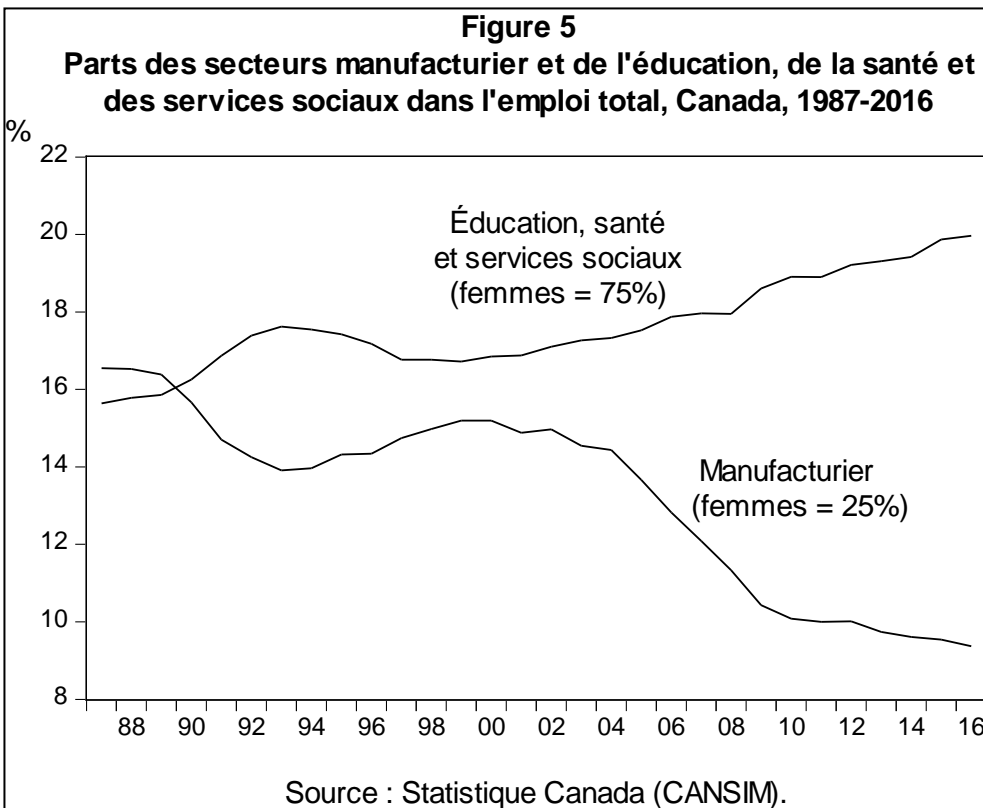
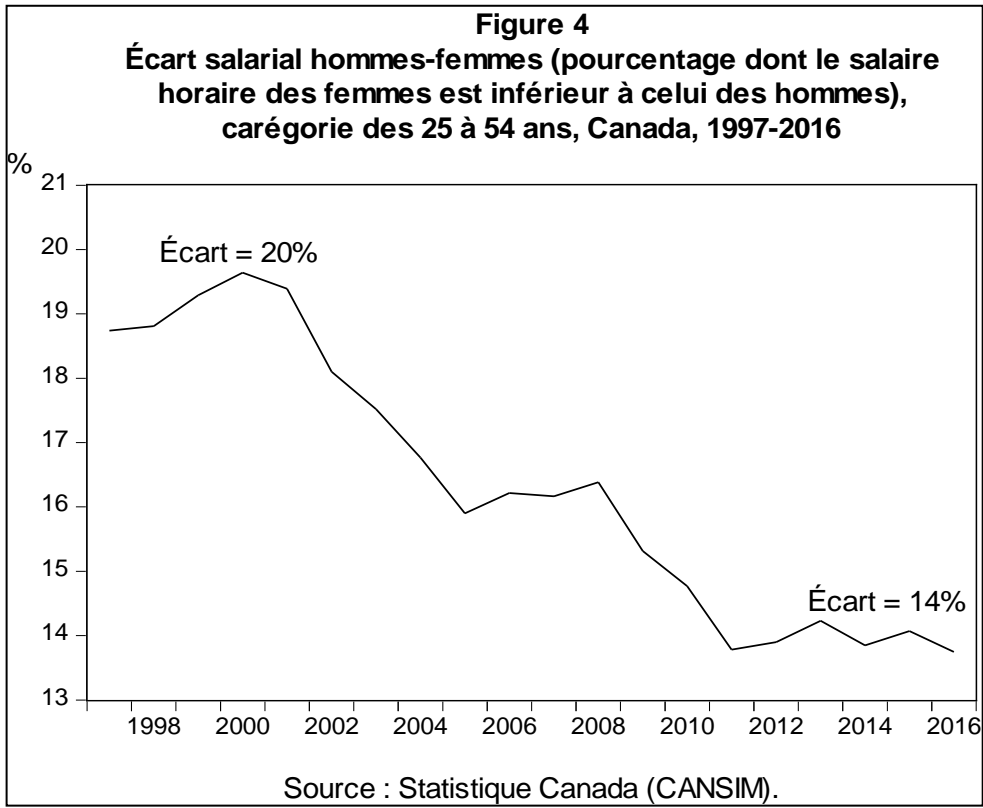
Le Gouvernement devrait rapidement donner suite à son engagement électoral de 2015 de permettre aux familles « de bénéficier de services de garde abordables, de haute qualité, souples et pleinement inclusifs. » Plus spécifiquement, il devrait introduire une Loi canadienne des services de garde éducatifs à l'enfance. Cette loi prévoirait une contribution financière fédérale annuelle aux programmes de garde des provinces sous condition que leurs programmes de services de garde éducatifs soient universels et à bas tarif.

Au cours des décennies récentes, les changements dans la scolarisation, la structure industrielle et la couverture syndicale ont amélioré la performance relative des femmes sur le marché du travail

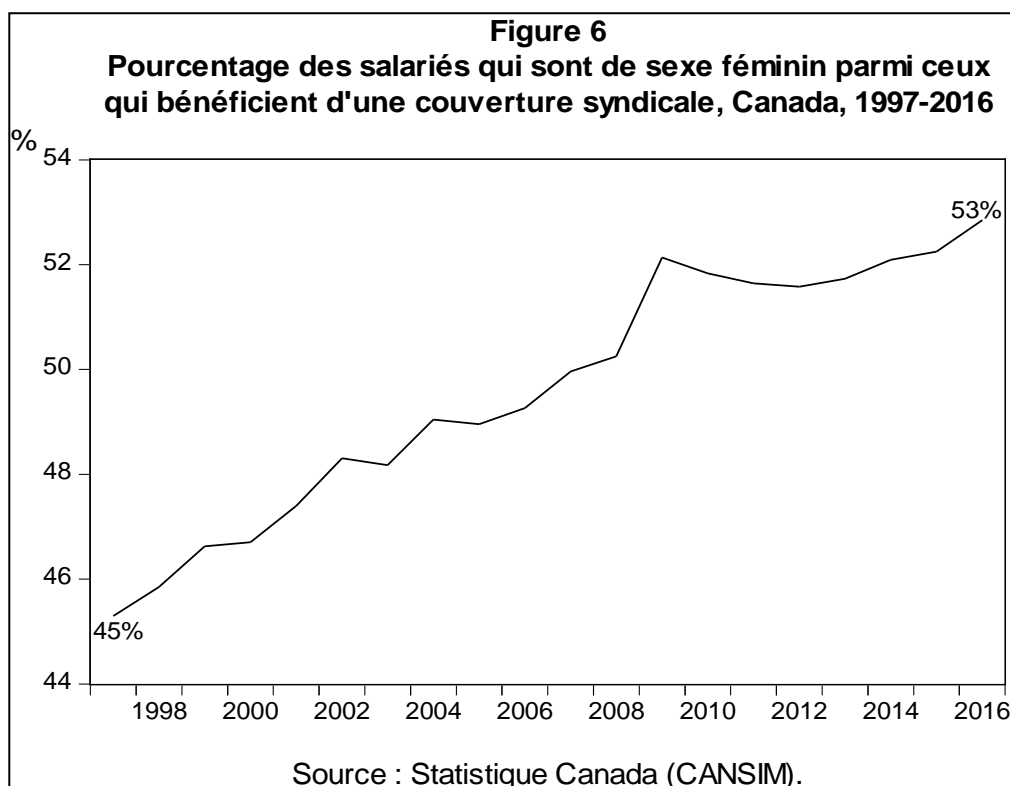
On accède le plus sûrement à la sécurité économique en détenant un bon emploi, et on arrive le plus sûrement à un bon emploi en se donnant un bon niveau d'éducation. Les Canadiennes ont beaucoup progressé dans ces deux dimensions au cours des récentes décennies. En matière de scolarisation, le pourcentage des gens qui détiennent un diplôme postsecondaire est un bon indicateur synthétique. Comme l'indique la Figure 1, jusqu'au milieu des années 1990 plus de jeunes hommes que de jeunes femmes avaient obtenu un diplôme postsecondaire. Mais, depuis, le vent a tourné à l'avantage des femmes. En fait, l'avantage féminin est encore plus prononcé au niveau universitaire proprement dit. Au Canada, il y a présentement 36 pour cent plus de jeunes femmes que de jeunes hommes qui sont diplômées universitaires. Les Figures 2 à 4, quant à elles, résument la situation sur le marché du travail. On y constate que les écarts hommes-femmes dans les taux d'emploi, les heures annuelles travaillées et les rémunérations horaires ont tous nettement diminué. (Cela ne signifie évidemment pas qu'il n'y a plus de progrès à faire pour les femmes !)







La proportion croissante de femmes hautement scolarisées relativement aux hommes est la cause la plus importante de la meilleure performance des femmes sur le marché du travail. Mais ce n'est évidemment pas la seule cause. Du côté demande, la Figure 5 montre que, depuis 30 ans, la part de l'emploi manufacturier, à prédominance masculine, a diminué dans l'emploi total au Canada, tandis qu'à l'inverse, celle de l'emploi en éducation, en santé et en services sociaux, à prédominance féminine, a augmenté. La Figure 6 établit que, concomitamment, le taux de féminité de la main-d'œuvre jouissant d'une couverture syndicale, dont les conditions de travail sont mieux protégées que la moyenne, a augmenté au fil du temps. Ces deux évolutions ont contribué à l'amélioration de la performance en emploi des femmes relativement aux hommes.



Le coût des services de garde a une grande importance pour la décision des mères de jeunes enfants de travailler ou non

Du côté offre, il faut soigneusement étudier l'interaction entre la maternité et la participation au marché du travail. Toute travailleuse qui devient mère doit quitter son emploi pendant un certain temps afin de terminer sa grossesse, d'accoucher et de lancer son nouveau-né dans la vie. Elle se qualifie habituellement pour un congé de maternité et parental qui procure jusqu'à 50 semaines de prestations. Les parents doivent alors décider comment ils vont organiser leur vie avec le nouvel enfant jusqu'à son entrée en maternelle. La mère peut choisir de rester à la maison avec lui, ou alors d'avoir recours à des services de garde informels ou régis.

Le coût des services de garde a une grande importance pour la décision de la mère de retourner travailler ou non à la fin de son congé parental (Blau et Currie 2006). Le Tableau 1 présente des estimations du coût quotidien des services de garde et de la pression exercée sur le revenu marchand des femmes dans 22 grandes villes canadiennes en 2014.

Tableau 1. Tarif quotidien médian non subventionné pour enfants de 18 à 35 mois et de 36 à 70 mois dans les services de garde régis, en dollars et en pourcentage du revenu marchand médian des femmes, dans 22 grandes villes canadiennes en 2014

Ville	Tarif quotidien médian		Pourcentage du revenu médian des femmes
	18 à 35 mois	36 à 70 mois	
St. John's, Terre-Neuve-Labrador	n.d.	40 \$	32 %
Halifax, Nouvelle-Écosse	38 \$	36 \$	28 %
Ville de Québec, Québec	7 \$	7 \$	6 %
Longueuil, Québec	7 \$	7 \$	6 %
Montréal, Québec	7 \$	7 \$	6 %
Laval, Québec	7 \$	7 \$	5 %
Gatineau, Québec	7 \$	7 \$	4 %
Ottawa, Ontario	46 \$	44 \$	26 %
Toronto, Ontario	61 \$	46 \$	34 %
Mississauga, Ontario	48 \$	45 \$	32 %
Brampton, Ontario	47 \$	45 \$	36 %
Hamilton, Ontario	44 \$	37 \$	31 %
Kitchener, Ontario	41 \$	39 \$	30 %
London, Ontario	48 \$	42 \$	34 %
Windsor, ON	39 \$	35 \$	34 %
Winnipeg, Manitoba	21 \$	21 \$	15 %
Saskatoon, Saskatchewan	32 \$	30 \$	23 %
Edmonton, Alberta	39 \$	34 \$	24 %
Calgary, Alberta	43 \$	43 \$	26 %
Surrey, Colombie-Britannique	45 \$	40 \$	35 %
Burnaby, Colombie-Britannique	47 \$	35 \$	27 %
Vancouver, Colombie-Britannique	56 \$	40 \$	29 %
Moyenne hors du Québec	44 \$	38 \$	29 %

Source : Macdonald et Friendly (2014).

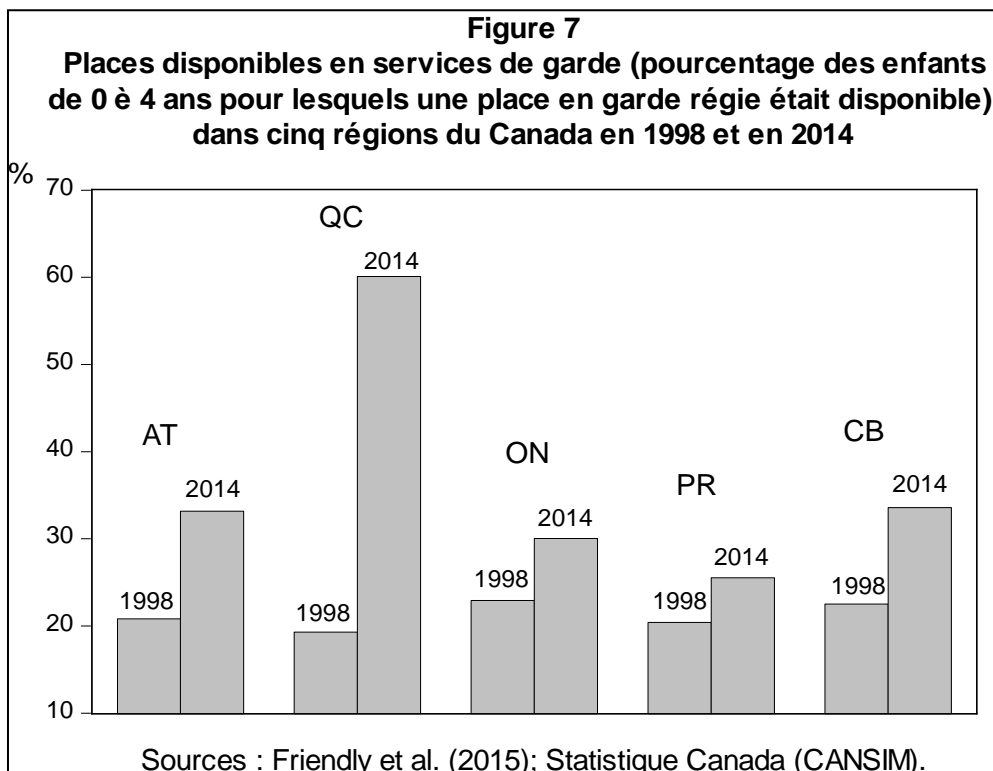
Les résultats pour les cinq villes québécoises se démarquent de l'ensemble. Depuis 20 ans, le Québec gère un système universel de services de garde éducatifs à l'enfance à bas tarif. En 2014, le tarif quotidien du système était de 7 dollars. Selon les estimations du tableau, cela représentait tout au plus 6 pour cent du revenu marchand médian des femmes. Dans toutes les autres provinces, les services de garde régis sont sous responsabilité privée et à plein tarif, en milieu familial ou en installation, généralement avec des subventions pour les familles à revenu modeste (voir Friendly et al. 2015 pour une description détaillée). Le Tableau 1 montre qu'en 2014, dans les villes hors du Québec, la moyenne des tarifs médians quotidiens non subventionnés était de 44 dollars pour les enfants de 18 à 35 mois et de 38 dollars pour ceux de 36 à 70 mois dans les services régis. Ces tarifs variaient de 21 dollars pour les deux groupes d'enfants à Winnipeg (où

le gouvernement provincial décrète un tarif quotidien maximum) à 61 dollars pour les 18-35 à Toronto. Pour les deux groupes d'enfants combinés, la moyenne des fardeaux financiers médians par rapport au revenu des femmes était de 29 pour cent hors Québec. Ces fardeaux allaient de 15 pour cent à Winnipeg à 36 pour cent à Brampton.

L'introduction du faible tarif des services de garde dans le régime universel du Québec a eu un effet considérable sur l'utilisation de ces services

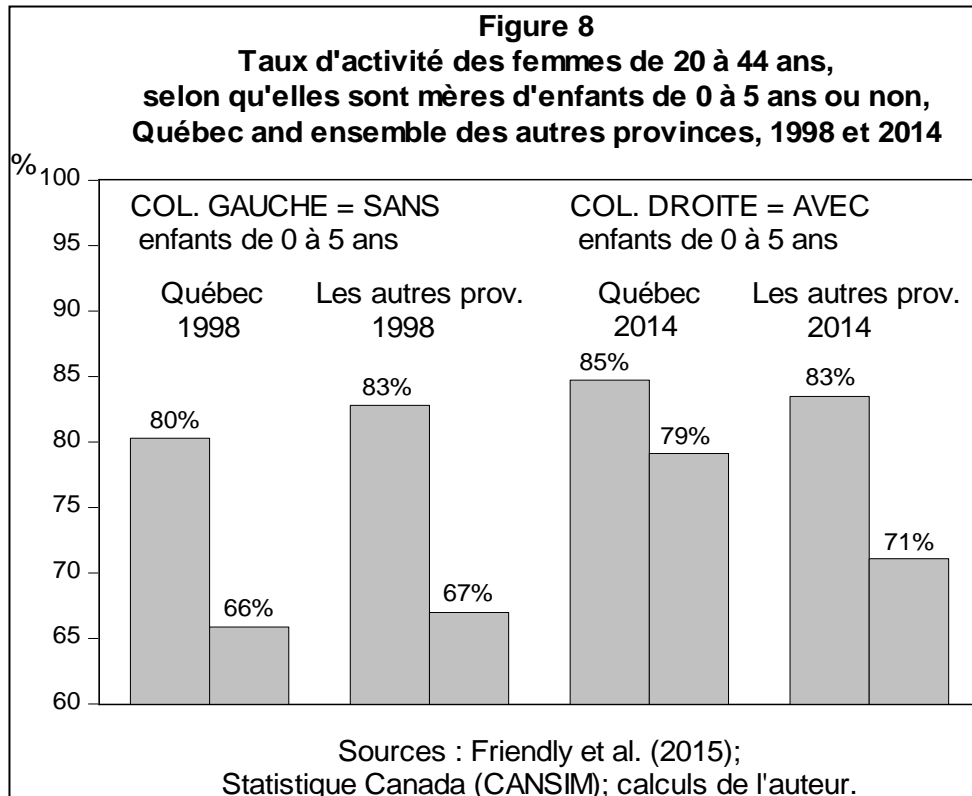
À la lecture des données du Tableau 1, on constate immédiatement qu'en 2014 les services de garde régis étaient cinq fois plus abordables au Québec qu'ailleurs au Canada. Est-ce que cela a convaincu plus de mères de jeunes enfants d'utiliser ces services et d'aller travailler ? Les Figures 7 et 8 donnent à croire que les réponses à ces deux questions sont affirmatives.

La Figure 7 montre qu'en 1998, de 20 à 23 pour cent des enfants de 0 à 4 ans avaient accès à des places régies dans les cinq régions du Canada, y compris au Québec (où le nouveau programme universel à bas tarif venait tout juste de démarrer). Seize ans plus tard, en 2014, le pourcentage des places avait grimpé à 60 pour cent des enfants au Québec, tandis qu'il avait augmenté modestement à 26 à 34 pour cent dans les quatre autres régions. L'effet du nouveau programme sur l'utilisation des services de garde régis en milieu familial ou en installation au Québec semble donc avoir été considérable.



L'introduction du faible tarif des services de garde au Québec a également fait considérablement augmenter le taux d'activité féminin

La Figure 8, quant à elle, résume la preuve concernant la réaction du taux d'activité des femmes en âge à élever de jeunes enfants (20 à 44 ans). Trois dimensions sont distinguées : l'année (2014 versus 1998), la région du Canada (le Québec versus l'ensemble des autres provinces) et la responsabilité maternelle (selon que les femmes de 20 à 44 ans ont des enfants de 0 à 5 ans ou non).

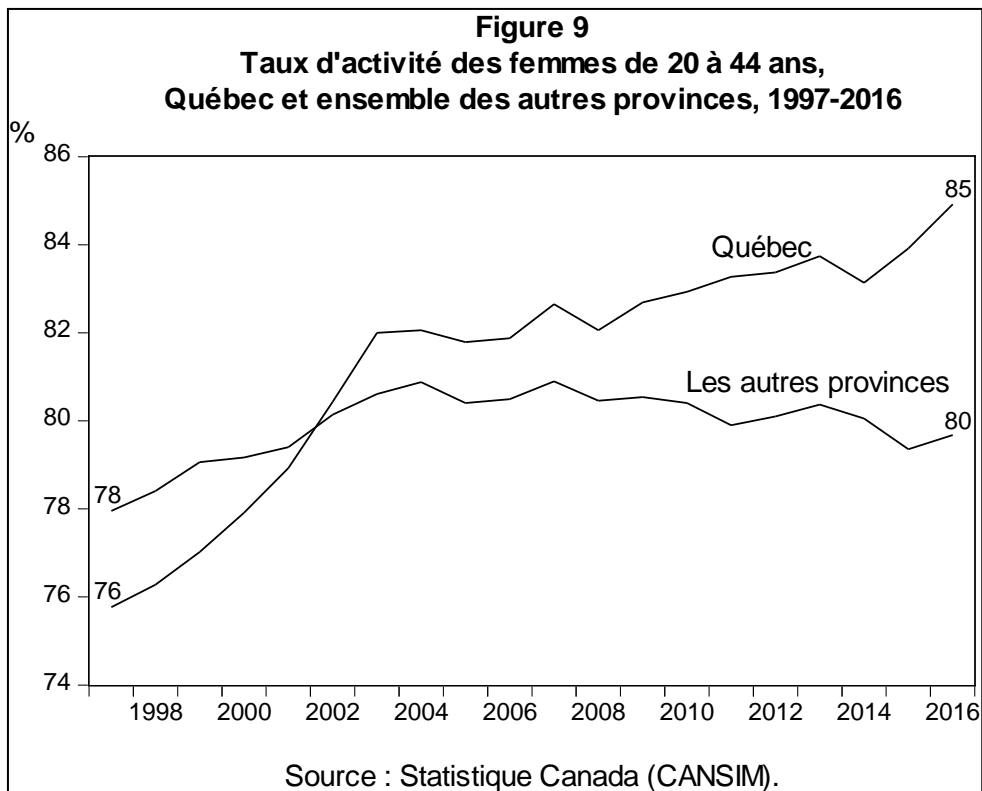


La figure sert à souligner deux évolutions. La première est que, de 1998 à 2014, l'écart entre le taux d'activité des mères de jeunes enfants et celui des autres femmes de 20 à 44 ans a diminué partout, mais deux fois plus au Québec (de 8 points de pourcentage) que dans les autres provinces (de 4 points).

La seconde évolution est le changement radical dans le comportement des jeunes Québécoises sur le marché du travail de 1998 à 2014. D'un côté, tandis que le taux d'activité des mères de jeunes enfants progressait modestement de 4 points hors du Québec, il connaissait une hausse spectaculaire de 13 points au Québec. De l'autre, alors que, hors du Québec, le taux d'activité des femmes qui n'étaient pas mères d'enfants de 0 à 5 ans restait inchangé en 2014 en comparaison de 1998, au Québec il augmentait de 5 points. Cela soulève la possibilité que l'impact du programme québécois se soit prolongé à long terme : utiliser les services de garde et travailler

avant le début de la maternelle peut avoir accru les chances de continuer à travailler après que l'enfant ait fait son entrée à l'école.

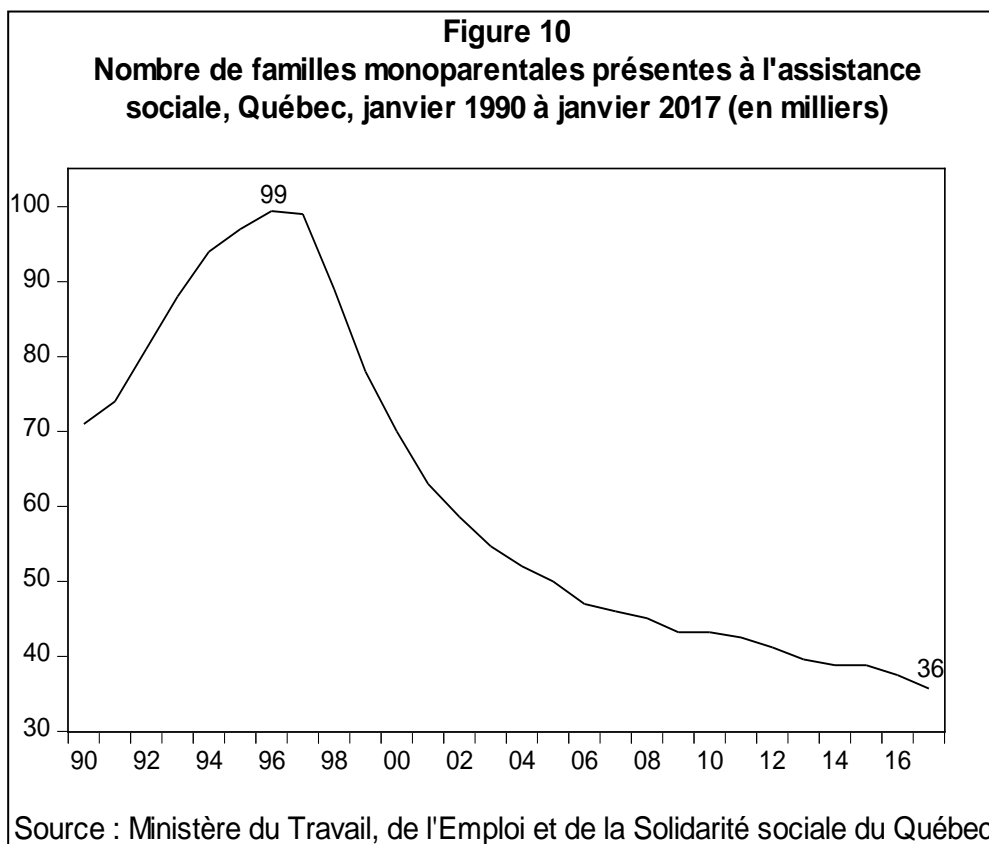
La Figure 9 résume la tendance globale des taux d'activité des Canadiennes qui sont d'âge à élever de jeunes enfants. On constate qu'au cours de la période de 1997 à 2016 le taux d'activité des Québécoises est passé de 2 points en-dessous de celui des autres Canadiennes à 5 points au-dessus. L'avantage des Québécoises est apparu principalement dans les premières années qui ont suivi l'introduction du programme universel à bas tarif, soit de 1997 à 2003. Le taux d'activité global des Québécoises de 20 à 44 ans est maintenant à parité avec celui des Suissesses et des Suédoises du même groupe d'âge.



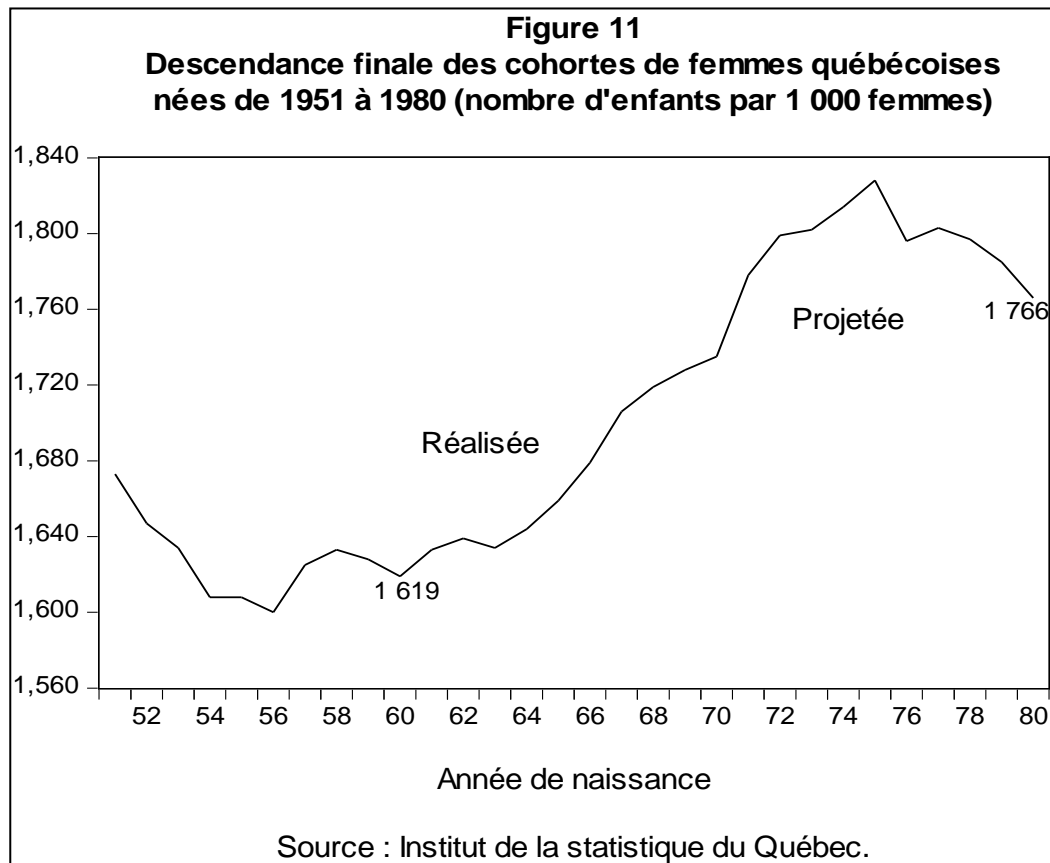
Il faut éviter ici de tomber dans le piège du *post hoc ergo propter hoc*. Le fait que la hausse du taux d'activité des mères québécoises de jeunes enfants a suivi l'introduction de l'innovation du Québec en matière de services de garde à l'enfance ne prouve aucunement la présence d'un lien de cause à effet entre ces deux occurrences. Cependant, plusieurs chercheurs de l'UQAM, de Toronto-MIT-UBC et de Queen's ont pu confirmer au moyen de données longitudinales que la réforme québécoise a effectivement eu un effet causal considérable sur l'emploi des mères (Haeck et al. 2015 ; Baker et al. 2008 ; Kottelenberg et Lehrer 2013). Qui plus est, les chercheurs de l'UQAM ont trouvé que cet effet persistait à long terme, comme le portrait du changement tracé par la Figure 8 ci-dessus donne à croire. Si une mère au travail utilise les services de garde avant que son enfant entre à la maternelle, il est alors plus probable qu'elle soit encore au travail plus tard, après qu'il ait commencé l'école. C'est tout particulièrement le cas des mères de classe moyenne et de familles à revenu modeste ou faible (Lefebvre et al. 2009).

À partir de ces résultats, des collègues de l'Université de Sherbrooke et moi-même avons estimé qu'en 2008 il y avait 70 000 mères québécoises de plus au travail (hausse de 3,8 pour cent) qu'en l'absence de la réforme de 1997, et que l'impact à long terme sur le revenu intérieur brut (PIB) provincial était de l'ordre de 5 milliards de dollars (hausse de 1,7 pour cent) (Fortin et al. 2013). Il s'agit d'effets considérables.

Une autre étude, réalisée par un étudiant à la maîtrise de l'Université Laval, a trouvé que le programme de services de garde à bas tarif a contribué modestement, mais significativement, à la forte baisse du nombre de familles monoparentales québécoises présentes à l'assistance sociale observée depuis 1997 (Blouin 2005). La Figure 10 témoigne de cette baisse, qui découle également de la réforme des allocations familiales et du régime public d'assurance médicaments, lancés tous les deux en 1997.



Une dernière observation est que l'avènement du programme universel de services de garde à bas tarif n'a pas été suivi par une chute de la fécondité au Québec. La Figure 11 indique que la descendance finale des Québécoises est passée d'un niveau réalisé de 1,62 enfant par femme née en 1960 à un niveau projeté de 1,77 par femme née en 1980. Autrement dit, les Québécoises travaillent en plus grand nombre et n'ont pas moins d'enfants aujourd'hui qu'avant le lancement du nouveau programme de services de garde il y a 20 ans.



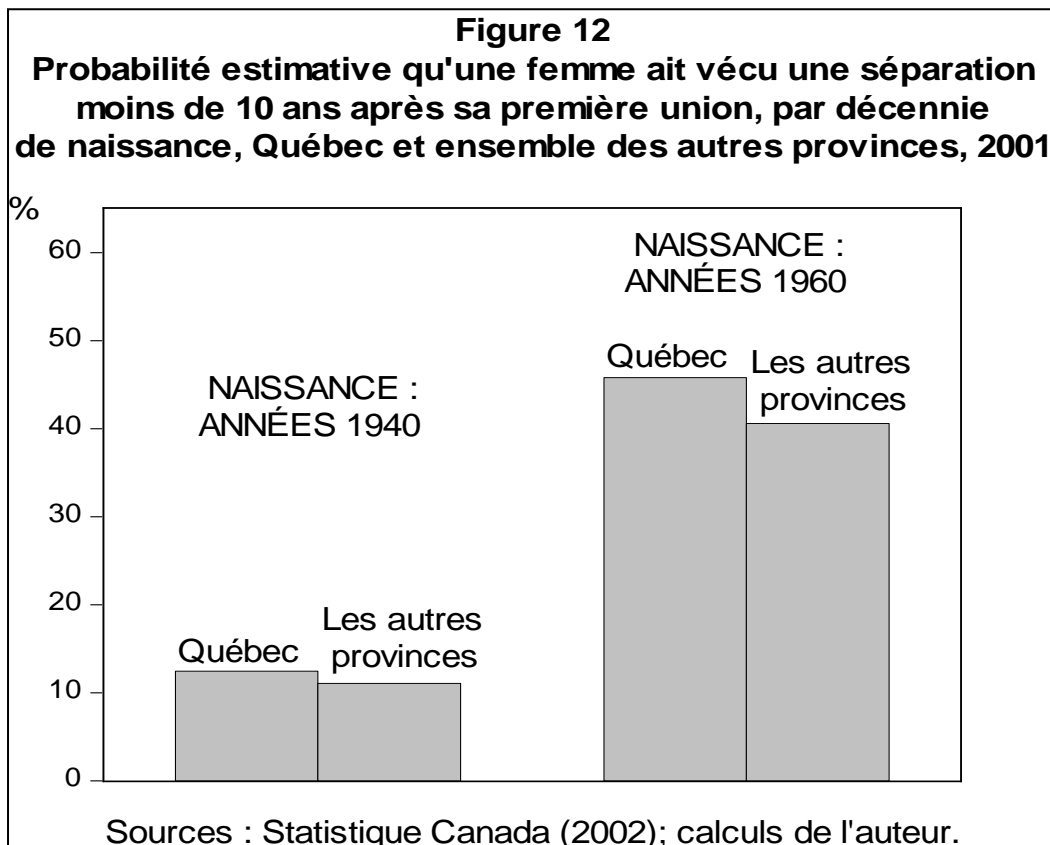
Le système universel de services de garde à bas tarif du Québec a eu des conséquences importantes pour la sécurité économique des femmes au Québec

Tout compte fait, quel a été l'impact des conséquences du système universel de services de garde à bas tarif sur la sécurité économique des Québécoises ? Il y a eu trois grandes conséquences. En premier lieu, le revenu d'emploi courant des femmes a fortement augmenté. Aujourd'hui, avec environ 75 000 femmes de plus au travail qui perçoivent un salaire annuel moyen de 40 000 dollars (sans compter les avantages sociaux qui vont avec), le programme ajoute quelque 3 milliards de dollars annuellement au revenu des Québécoises. Ce n'est pas seulement le revenu total de la famille qui augmente, mais la portion de ce revenu qui est sous le contrôle de la femme et, par conséquent, son opinion et son pouvoir dans les décisions du ménage.

En deuxième lieu, avec plus de continuité et moins d'interruptions dans les carrières féminines, les augmentations de salaire et de revenu d'emploi des femmes sont plus importantes et plus rapides sur l'ensemble de leur vie active.

En troisième lieu, à notre époque, il faut concevoir l'emploi des mères comme une sorte de police d'assurance contre le haut risque de séparation. La Figure 12 fait clairement ressortir que la probabilité pour les femmes de vivre une séparation moins de dix ans après leur première union a fortement augmenté dans les décennies récentes (Statistique Canada 2002). Cette probabilité était

de 10 à 12 pour cent pour les femmes nées dans les années 1940, mais a très soudainement augmenté à 40 à 45 pour cent pour celles qui sont nées dans les années 1960. Il est peu probable qu'elle aura diminué dans le cas des femmes qui sont nées dans les années 1980. Or, de nos jours, dix ans, c'est juste le temps que cela prend pour donner naissance à un ou deux enfants et les lancer dans la vie. Si la mère n'a pas occupé d'emploi pendant la totalité ou la majeure partie de ces dix années, il est hautement probable qu'elle sera à court d'argent, financièrement dépendante, voire même dans le dénuement, une fois que le couple se sera séparé. Il n'y a pas qu'elle qui souffrira, mais ses enfants aussi. Leur développement normal sera en danger, étant donné que c'est la mère qui assume le plus souvent la responsabilité des enfants après la séparation. Un enfant pauvre ne fait pas un enfant fort. Par voie de conséquence, retourner à un travail stable en accédant à des services de garde abordables et de bonne qualité à la fin du congé parental constitue une assurance efficace contre les risques qui menacent la situation financière de la mère et le développement de ses enfants lors d'une possible séparation future.



Des services de garde éducatifs de qualité ne peuvent remplacer l'éducation parentale, mais, pour des raisons scientifiques et pratiques, ils sont aujourd'hui nécessaires en tant que compléments aux soins des parents

Il est essentiel de comprendre qu'être une mère de jeune enfant qui travaille et utilise les services de garde ne constitue absolument pas une preuve d'abdication de responsabilité parentale. Que la famille soit et demeure le socle sur lequel l'éducation des enfants doit se construire ne peut être

remis en question. Mais pour des raisons scientifiques et pratiques, les services de garde éducatifs sont aujourd'hui nécessaires comme compléments aux soins des parents.

Au plan scientifique, il y a convergence de plusieurs disciplines. Les experts en neurosciences ont prouvé que les toutes premières années de la vie sont décisives pour le développement à long terme du cerveau humain (voir Mustard et McCain 1999). Les psychologues, eux, ont démontré qu'un mauvais départ a des conséquences néfastes malheureusement durables, qu'il est très difficile et coûteux de corriger ultérieurement (voir Boivin et Hertzman 2012). Les économistes ne sont pas en reste, ayant calculé que l'investissement en éducation à la petite enfance est le plus rentable de tous les investissements en éducation (voir Heckman 2000).

Les services de garde éducatifs de qualité ont aussi une justification pratique. En 2014, 73 pour cent des mères canadiennes (71 pour cent hors du Québec) qui avaient des enfants de 5 ans ou moins occupaient un emploi. La question n'est pas de déterminer s'il est acceptable en théorie que 73 ou 71 pour cent des mères de jeunes enfants soient au travail, mais de savoir quoi faire en pratique étant donné que c'est la réalité à laquelle nous faisons face. Comment nous assurer que la majorité de plus de 70 pour cent des jeunes enfants dont la mère travaille au Canada obtiennent les services de garde éducatifs de qualité qui leur sont nécessaires en tant que compléments aux soins qu'ils reçoivent à la maison ?

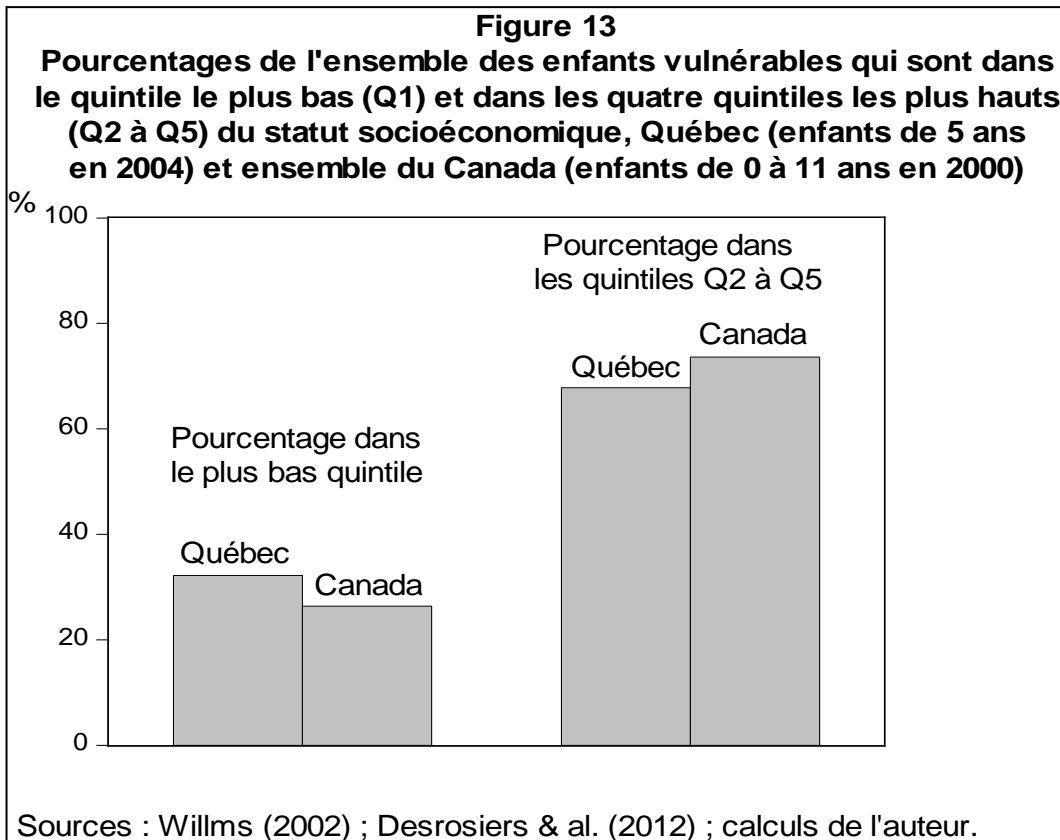
Un système universel de services de garde éducatifs à l'enfance à bas tarif comme celui du Québec est plus efficace et moins coûteux que le système traditionnel purement ciblé

Une réponse sage à cette question est d'entretenir un système universel de services de garde éducatifs à l'enfance à bas tarif, comme les Scandinaves, les Allemands et les Québécois tentent de le faire. Le système doit effectivement être universel, et non pas être destiné uniquement aux enfants issus de familles à revenu modeste ou faible.

Il y a deux arguments qui favorisent l'universalité à bas tarif, et ils sont décisifs. Le premier, qui est résumé par la Figure 13, est que les deux tiers des enfants vulnérables sont issus de familles de classe moyenne ou de familles riches (Willms 2002). La vulnérabilité, si elle n'est pas corrigée tôt, avant la maternelle, tend ensuite à persister. Si un enfant est vulnérable à la maternelle, il le restera très vraisemblablement dans les classes ultérieures (Desrosiers et al. 2012). Pour que le système de garde à l'enfance puisse s'occuper de tous les enfants vulnérables, il est donc essentiel que les enfants vulnérables de toutes origines socioéconomiques soient participants. Or, seul un système universel peut espérer y parvenir.

Le second argument décisif en faveur d'un système universel à bas tarif est qu'un tel système, comme celui qui est implanté au Québec, engendre un surplus budgétaire parce qu'il attire tellement plus de mères dans la population active que les revenus fiscaux supplémentaires de toute nature ainsi perçus par les gouvernements fédéral et provincial en viennent à excéder les subventions additionnelles que la province doit payer en sus de ce que le système traditionnel ciblé lui coûterait autrement. En poussant un peu plus loin les estimations rapportées par les études réalisées à l'UQAM et à Toronto-MIT-UBC et mentionnées plus haut, les collègues de l'Université de Sherbrooke et moi-même avons pu calculer qu'en 2008 Ottawa et Québec ont

retiré ensemble du programme des services de garde québécois un excédent budgétaire total de 900 millions de dollars (Fortin et al. 2013). Autrement dit, nous avons trouvé non seulement que le système universel à bas tarif ne coûtait rien aux contribuables, mais qu'au contraire il faisait mieux que s'autofinancer. Le surplus budgétaire ainsi dégagé aurait pu être investi dans une amélioration de la qualité des services de garde et de la réponse aux besoins particuliers des enfants défavorisés.



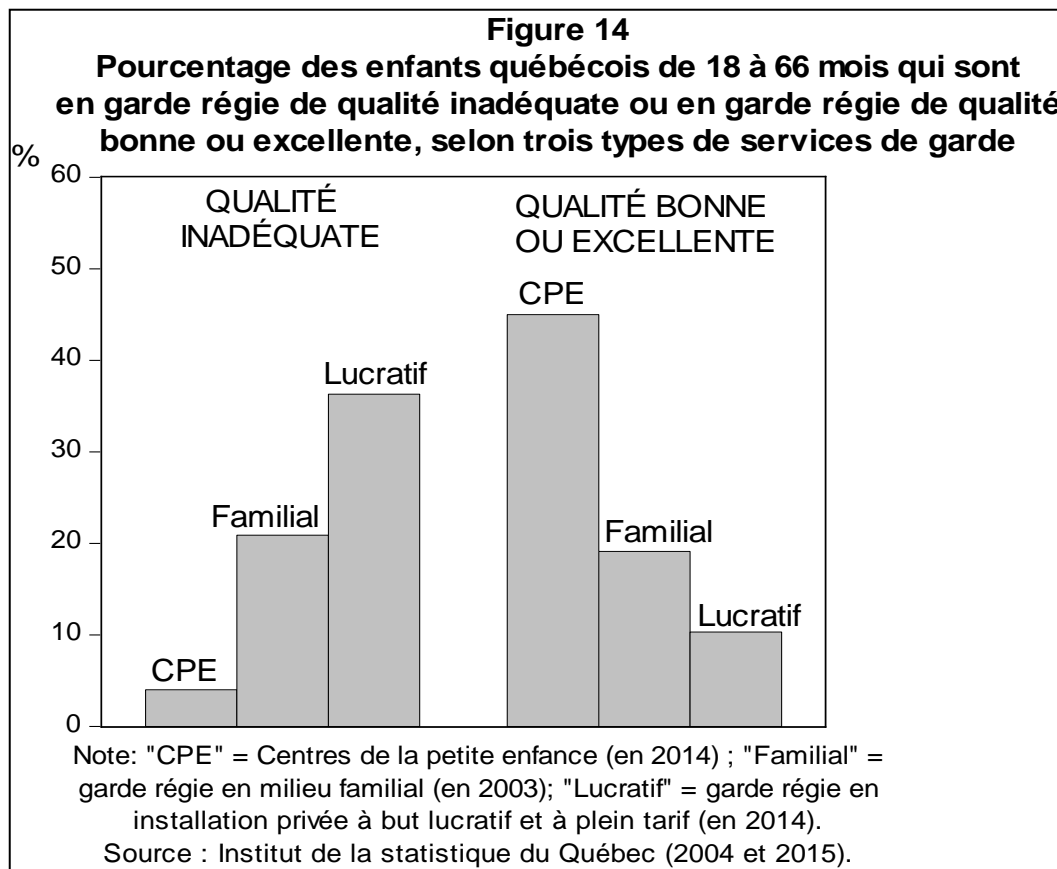
Un système universel à bas tarif est par conséquent préférable au système traditionnel purement ciblé en termes d'avantages et de coûts. Il offre tout ce qui est nécessaire pour rejoindre tous les enfants vulnérables et pour financer un haut niveau de qualité et les besoins particuliers défavorisés à coût net nul.

Le système québécois de garde à l'enfance a besoin d'être amélioré en matière de qualité des services et dans sa réponse aux besoins des enfants désavantagés

Il est clair que le système québécois peut et doit être amélioré dans ces deux dimensions : la qualité et les besoins particuliers des enfants défavorisés.

En matière de qualité, tout d'abord. La Figure 14 permet de constater que les services de garde offerts par le réseau des 1 500 centres de la petite enfance (CPE) du Québec sont de bonne qualité en moyenne. Une enquête de 2014 sur la qualité a jugé que 45 pour cent des enfants en CPE

étaient dans des installations de qualité bonne ou excellente et seulement 4 pour cent, dans des centres de qualité inadéquate (Institut de la statistique du Québec 2015, tome 2). Les recherches récentes sont unanimes à trouver que le réseau produit en moyenne des résultats positifs pour les enfants au plan cognitif, en santé et en comportement et qu'il réussit à réduire la vulnérabilité des enfants de toutes les catégories socioéconomiques (I. Laurin et al. 2015; J. Laurin et al. 2015; Geoffroy et al. 2010; Herba et al. 2013). Toutefois, le réseau performant des CPE n'absorbe que 1/3 de tous les enfants en garde régie. Comme l'indique la Figure 14, le problème est que les autres 2/3 des enfants, qui sont gardés en milieu familial ou dans des installations à but lucratif, reçoivent en moyenne des services de qualité minimale ou inadéquate (Institut de la statistique du Québec 2015, tome 3). En deux mots, la répartition des enfants est biaisée en faveur des unités de qualité moyenne ou médiocre.



Cela explique facilement que, jusqu'ici, les recherches publiées, qui ont étudié le développement des enfants du Québec dans l'ensemble du système, n'ont guère trouvé d'effets positifs (Lebihan et al. 2015 ; Baker et al. 2015 ; Kottelenberg et Lehrer 2016). Ces résultats ne permettent évidemment pas de conclure emphatiquement qu'un système universel à bas tarif est mauvais en général pour le développement des enfants, mais ils rappellent à point nommé qu'il peut être mauvais si la qualité moyenne des services n'est pas à la hauteur – observation pleine de bon sens. Il ne fait aucun doute que la qualité des services dans le système spécifique du Québec aurait besoin d'être mieux gérée. Il faudrait étendre les bonnes normes de qualité qui sont respectées dans le réseau des CPE aux autres 2/3 du système.

En ce qui regarde les besoins particuliers des enfants défavorisés, il faut reconnaître que les enfants issus de familles à faible revenu sont nettement moins présents dans les CPE et les garderies de bonne qualité (Haeck et al. 2015 ; Japel 2016). Leurs parents utilisent moins souvent la garde régie et, lorsqu'ils l'utilisent, ils aboutissent plus souvent dans des garderies de qualité inadéquate, soit parce qu'il n'y a pas de CPE de bonne qualité dans leur voisinage, soit parce que les règles fiscales actuelles font en sorte que ces garderies médiocres leur coûtent moins cher que les CPE au net. Un meilleur accès des enfants défavorisés à des installations de bonne qualité devrait constituer une grande priorité pour le développement futur du système québécois.

Références

Baker, Michael, Jonathan Gruber et Kevin Milligan. 2008. « Universal childcare, maternal labor supply, and family well-being. » *Journal of Political Economy*, vol. 116, n° 4, août, 709-745.

Baker, Michael, Jonathan Gruber et Kevin Milligan. 2015. « Non-cognitive deficits and young adult outcomes: The long-run impacts of a universal child care program. » Working Paper 21571. National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA.

Blau, David, et Janet Currie. 2006. « Pre-school, day care, and after-school care: Who's minding the kids? » dans *Handbook of the Economics of Education*, vol. 2, chap. 20 (dir. E. Hanushek et F. Welch). North-Holland, Amsterdam.

Blouin, Olivier. 2005. « L'impact de la politique familiale de 1997 sur la dépendance à l'aide sociale des familles monoparentales. » Mémoire de maîtrise. Département d'économique, Université Laval, Québec.

Boivin, Michel, et Clyde Hertzman (dir.). 2012. *Early Childhood Development: Adverse Experiences and Developmental Health*. Rapport du Groupe d'experts à la Société royale du Canada et à l'Académie canadienne de la santé. Société royale du Canada, Ottawa.

Desrosiers, Hélène, Karine Tétreault et Michel Boivin. 2012. « Caractéristiques démographiques, socioéconomiques et résidentielles des enfants vulnérables à l'entrée à l'école. » *Portraits et trajectoires* 14. Institut de la statistique du Québec, Québec.

Fortin, Pierre, Luc Godbout et Suzie St-Cerny. 2013. « L'impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le taux d'activité féminin, le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux. » *Interventions économiques/Papers in Political Economy* 47, 1-28.

Friendly, Martha, Bethany Grady, Lindsay Macdonald et Barry Forer. 2015. *Early Childhood Education and Care in Canada 2014*. Childcare Resource and Research Unit, Toronto.

Geoffroy, Marie-Claude, Sylvana Côté, Charles-Édouard Giguère, Ginette Dionne, Philip Zelazo, Richard Tremblay, Michel Boivin et Jean Séguin. 2010. « Closing the gap in academic readiness and achievement: The role of early childcare. » *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, vol. 51, n° 12, décembre, 1359-1367.

Haeck, Catherine, Pierre Lefebvre et Philip Merrigan. 2015. « Canadian evidence on ten years of universal preschool policies: The good and the bad. » *Labour Economics*, vol. 36, octobre, 137-157.

Heckman, James. 2000. « Policies to foster human capital. » *Research in Economics*, vol. 54, n° 1, 3-56.

Herba, Catherine, Richard Tremblay, Michel Boivin, Xuecheng Liu, Chantal Mongeau, Jean Séguin et Sylvana Côté. 2013. « Maternal depressive symptoms and children's emotional problems: Can early child care help children of depressed mothers ? » *Journal of the American Medical Association. Psychiatry*, vol. 70, n° 8, août, 830-838.

Institut de la statistique du Québec. 2004. *Grandir en qualité 2003 Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs*. Québec.

Institut de la statistique du Québec. 2015. *Grandir en qualité 2014 : Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs*. Québec.

Institut de la statistique du Québec. 2017. *Naissances et fécondité : descendance dans les générations à divers anniversaires selon le rang de naissance*. Québec.

Japel, Christa. 2016. « Portrait du réseau des services de garde en 2016. » Mémoire présenté à la Commission sur l'éducation à la petite enfance. Montréal.

Kottelenberg, Michael, et Steven Lehrer. 2013. « New evidence on the impacts of access to and attending universal child-care in Canada. » *Canadian Public Policy*, vol. 39, n° 2, juin, 263-285.

Kottelenberg, Michael, et Steven Lehrer. 2016. « Targeted or universal coverage? Assessing heterogeneity in the effects of universal childcare. » Working Paper 22126. National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA.

Laurin, Isabelle, Danielle Guay, Nathalie Bigras et Michel Fournier. 2015. « Quel est l'effet de la fréquentation d'un service éducatif sur le développement de l'enfant à la maternelle selon le statut socioéconomique ? » Résultats de l'Enquête montréalaise sur l'expérience préscolaire des enfants de maternelle (EMEP). Direction de la santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. Montréal.

Laurin, Julie, Marie-Claude Geoffroy, Michel Boivin, Christa Japel, Marie-France Raynault, Richard Tremblay et Sylvana Côté. 2015. « Childcare services, socioeconomic inequalities, and academic performance. » *Pediatrics*, vol. 136, n° 6, décembre, 1112-1124.

Lebihan, Laetitia, Catherine Haeck et Philip Merrigan. 2015. « Universal childcare and long-term effects on child well-being: Evidence from Canada. » Cahier de recherche n° 15-02. Groupe de recherche sur le capital humain, Université du Québec à Montréal.

Lefebvre, Pierre, Philip Merrigan et Matthieu Verstraete. 2009. « Dynamic labour supply effects of childcare subsidies: Evidence from a Canadian natural experiment on low-fee universal child care. » *Labour Economics*, vol. 16, n^o 5, octobre, 490-502.

Macdonald, David et Martha Friendly. 2014. *The Parent Trap. Child Care Fees in Canada's Big Cities*. Canadian Centre for Policy Alternatives, Ottawa.

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale. Mensuel. *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*. Québec.

Mustard, Fraser, et Margaret McCain. 1999. *Early Years Study: Reversing the Real Brain Drain*. Final report to the Government of Ontario. Toronto.

Statistique Canada. *Base de données CANSIM*. Ottawa.

Statistique Canada. 2002. *La diversification de la vie conjugale au Canada*. Enquête sociale générale – Cycle 15, numéro 89-576-XIE au catalogue. Ottawa.

Willms, Douglas. 2002. *Vulnerable Children*. University of Alberta Press, Edmonton.